

AVANTAGE DU PEUPLE

L'AFRIQUE :
***NOTRE PREMIÈRE
PRIORITE
INTERNATIONALE***

Marine 2017

NOTRE VISION

L'Afrique n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais, pour la France, une somme de pays comme les autres dans le système international. Jamais nous ne devons, ni ne pourrons, nous affranchir des liens créés par notre histoire commune : l'harmonie des quatre communes du Sénégal, le secours des tirailleurs de la Grande guerre, l'épopée de la 2ème DB qui doit tant au Tchad et à Félix Eboué, l'action parlementaire et gouvernementale de Félix Houphouët-Boigny ou de Léopold Sedar Senghor dans la France de l'après-guerre, les souvenirs réciproques des grandes heures de la Coopération, toujours vivaces dans tant de familles françaises et africaines, la langue française que nous avons en partage avec tant de pays d'Afrique ...

Nulle nostalgie stérile ni culpabilité anachronique dans l'évocation de ce passé : celui-ci doit d'abord être une force pour aborder l'avenir ensemble. Car moins que jamais, les destins des continents européen et africain, séparés par seulement 14 kilomètres de mer au niveau de Gibraltar, ne peuvent être dissociés : tout ce qui affecte l'Afrique affecte l'Europe, et réciproquement, pour le meilleur et pour le pire.

Il faut partir des faits : l'Afrique compte aujourd'hui plus d'un milliard d'habitants, deux milliards en 2050, dont 400 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Si tous ces jeunes ne trouvent pas leur place dans leurs sociétés, comme c'est le cas aujourd'hui pour nombre d'entre eux, ils engendreront des situations chaotiques, chez eux et bien au-delà. Chez eux, ils prendront ce qui leur est dû par la violence, dans l'anarchie ou sous la coupe de seigneurs de guerre, de bandes criminelles ou de groupes djihadistes : les Etats fragiles du continent ne pourront pas résister longtemps. Ils cèderont la place à des zones de non-droit d'où tous les dangers pourront provenir pour l'Europe. Au-delà, une partie de ces jeunes émigrera en masse et, même minoritaires, ils seront des millions. Les Etats d'Europe n'auront évidemment pas les moyens de les recevoir dignement davantage qu'ils ne les ont aujourd'hui.

Si nous rejetons ces perspectives négatives, c'est aussi parce que nous aimons l'Afrique et les Africains

et que, a contrario, il existe aussi un scénario vertueux, que nous nous devons de soutenir. Ce scénario verrait, dans quelques décennies, deux milliards d'Africains vivre dignement de leur travail, selon leurs valeurs propres et sécurisés par des Etats fonctionnels et stables. Entre eux et les Français seraient pérennisées des relations d'échanges humains, culturels et commerciaux caractérisées par un respect et un profit mutuels. Entre leurs Etats et la France, un partenariat solide et équitable permettrait de continuer à défendre et promouvoir une certaine vision du monde, celle que sous-tendent la francophonie et le droit romain : diversité culturelle à l'échelle mondiale, paix et coopération entre Etats-nations souverains, valeur des hommes plutôt que celle de l'argent.

Nulle utopie ici : il ne s'agit que de réalisme. Les Etats d'Afrique ont les moyens de leur développement et de leur stabilité. Des progrès considérables ont été accomplis depuis les années 1990 : la diffusion des principes de bonne administration et d'Etat de droit, couplée à une juste valorisation des matières premières, a permis d'entretenir pendant plusieurs années une moyenne de 5 % de croissance économique annuelle sur l'ensemble du continent. Pour autant, les défis restent immenses, à commencer par la nécessaire redistribution des fruits de cette croissance, leur mise au service du développement (éducation, santé) et de la réduction de la pauvreté. Du chemin reste à parcourir, plus ou moins long selon les pays.

La France continuera à se tenir aux côtés de l'Afrique, par souvenir et fidélité autant que par intérêts bien compris, mais certainement pas par charité. Pour soutenir la prospérité et la stabilité de l'Afrique tout en maintenant et accroissant la relation spéciale qu'elle entretient avec beaucoup d'Etats africains, la France a plusieurs actions concrètes à mener : elles sont exposées ci-après. Elles se révéleront pourtant vaines si ne sont pas posés, auparavant, les principes sains et applicables qui seuls permettront d'en finir avec les contradictions qui entraînent l'incompréhension et, in fine, le désamour.

EN FINIR AVEC L'HYPOCRISIE ET LES POSTURES INTRUSIVES

Presque soixante ans après les indépendances, la France, ni aucun autre pays extra-africain, n'est légitime à donner des leçons et à attribuer bons ou mauvais points à tel ou tel Etat africain : il est plus que temps de se débarrasser de cette arrogance. Les Français exigent que l'on respecte leur souveraineté nationale : ils n'entendent pas bafouer celle des autres.

Cette ingérence morale est anachronique. Elle est aussi hypocrite : si la France ne se permet pas de juger et mettre à l'index la plupart des Etats du monde, pourquoi se le permettrait-elle avec les Etats africains ? Et pourquoi avec certains Etats africains et pas d'autres ?

Nous allons mettre fin au « deux poids, deux mesures » qui caractérise l'actuelle politique africaine de la France et nous en tenir à une ligne claire : le respect des souverainetés nationales.

La France entend respecter les Etats, elle entend aussi respecter les cultures : c'est l'existence de cultures originales, ancrées et sécurisées chacune sur son terroir et dans sa population, qui fait la diversité du monde, et par là sa beauté. Nous voulons que le mode de vie français subsiste et s'épanouisse en France ; nous n'entendons pas l'imposer aux autres, au prix de la perte de leur propre mode de vie. Les sociétés africaines ont leurs valeurs propres, différentes des nôtres mais contribuant tout autant au fonds commun de l'humanité : si nous avons le devoir de refuser qu'elles s'imposent sur des pans entiers du territoire français, nous n'avons pas le droit de chercher, chez elles, à les remplacer par les nôtres.

Ce principe de respect mutuel des cultures n'empêche pas les échanges et les dialogues : il en est même la première des conditions ! Avec l'aide des Africains et de tous les peuples attachés à leurs racines, la France entend combattre une mondialisation culturelle qui n'est qu'un appauvrissement et un nivellement par le bas.

Nous soutiendrons la coopération culturelle internationale, notamment le vaste réseau francophone, afin de faire connaître aux autres la culture française, et non l'imposer, et d'aider les cultures locales à subsister et à se faire connaître elles-mêmes.

REDEVENIR UN PARTENAIRE DE PREMIER PLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT

En 2015, avec 8,3 milliards d'euros, la France a consacré 0,37 % de sa richesse nationale à l'aide au développement. Notre pays représente le 4ème donateur bilatéral mondial en montants, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne ; il est le 11ème en pourcentage du produit intérieur brut. La moitié de cette aide est consacrée à l'Afrique, mais seuls 8 % des financements sont allés aux 16 pays africains les plus pauvres !

Cet effort n'est pas à la hauteur, ni des enjeux que représente l'Afrique, ni du rang mondial de la France. En 2015, la conférence internationale d'Addis Abeba sur le financement du développement a rappelé la nécessité, pour les pays développés, de consacrer 0,7 % de leur richesse nationale à l'aide publique au développement. Or, depuis 2010, l'effort de la France pour les pays africains a diminué de 20 % et l'objectif des 0,7 %, promis par François Hollande en 2012, est désormais prévu d'être atteint en... 2030 ! Le Royaume-Uni, pays comparable au nôtre, consacre déjà 0,71 % de sa richesse nationale à l'aide aux pays les plus pauvres. Une augmentation de l'aide a certes été annoncée pour 2017 ; elle ne tient évidemment pas compte du changement prochain de majorité.

La France consacra, avant la fin du prochain quinquennat, 0,7 % de sa richesse nationale à l'aide au développement. C'est une question de sécurité nationale.

ARRÊTER LE SAUPOUDRAGE GÉOGRAPHIQUE DE L'AIDE

Il est absolument nécessaire de concentrer l'aide française là où elle est le plus nécessaire, à la fois au regard des besoins locaux, des risques que présenterait pour la France l'effondrement de tel ou tel Etat, et des traditions d'amitié historiques entretenues.

Le continent africain doit naturellement représenter la première des priorités de l'aide française. L'Afrique est vaste et variée ; ses 54 États se répartissent entre Afrique francophone, anglophone, lusophone et hispanophone, entre civilisations sédentaires et nomades, entre populations des forêts, des littoraux, des savanes et des déserts... Des pays sont au bord de l'émergence économique, d'autres sont des Etats faillis, la plupart engagés dans un développement toujours réversible, notamment en cas de conflit.

Face à cette diversité, nous considérons que les Etats du Sahel sont la première des priorités. Ils ont en commun des caractéristiques géographiques, culturelles, politiques et religieuses, dont certaines sont aussi des fragilités. Tous souffrent de tumeurs djihadistes, auxquels ils font vaillamment face avec l'aide de l'armée française. Ces tumeurs ne se résorberont pas par un traitement uniquement sécuritaire, même si celui-ci est indispensable. Il est urgent de donner à la jeunesse de ces pays les perspectives économiques qui seules les détourneront des tentations de la violence fanatique et des illusions migratoires.

Nous consacrerons un effort majeur, spécifique, immédiat et de long terme aux cinq Etats du Sahel. La France soutiendra les initiatives prises par ces Etats dans le cadre de leur organisation commune, le G5 Sahel.

De ces Etats, le Mali demeure le plus fragile. La France a justement pris ses responsabilités, en 2013, pour stopper et détruire les djihadistes en route vers Bamako. Malheureusement, la diplomatie et les acteurs du développement n'ont pas su pérenniser cette victoire militaire, de telle sorte que les militaires de l'opération Barkhane risquent encore leur vie au Mali sans perspective sérieuse d'issue politique.

Notre première priorité sera d'engager un dialogue renouvelé, franc et honnête, avec les acteurs du conflit malien : l'accord de paix signé en 2015 doit être appliqué rapidement et intégralement. Il ne s'agit pas ici d'ingérence mais de stratégie de sortie pour une opération extérieure de l'armée française qui, comme aucune autre, n'a vocation à s'éterniser.

A proximité du Sahel, les **pays d'Afrique de l'ouest doivent faire l'objet d'une attention et d'efforts particuliers** de la part de la France, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que si la situation du Sahel se dégrade, il faudra qu'ils puissent résister et supporter une expansion des menaces issues de ce voisinage. Ensuite parce que leur prospérité économique, qui se dessine actuellement, profitera par extension aux Etats et populations du Sahel. Enfin, parce que la plupart d'entre eux sont des Etats francophones auxquels nous lient une amitié profonde et ancienne.

Au-delà, les autres Etats africains francophones se répartissent entre Afrique centrale et Afrique

de l'est. En Afrique centrale, il s'agira principalement de maintenir la qualité des échanges culturels et économiques, l'importance des ressources naturelles devant permettre de financer le développement national de façon autonome, ce qui n'interdira pas un appui au développement ponctuel et très sectorisé. En Afrique de l'est, il s'agit de maintenir notre relation particulière avec Madagascar et Djibouti, ainsi qu'avec les Comores pour régler les migrations vers Mayotte. Enfin, avec les autres Etats du continent, la priorité doit aller à l'établissement de relations commerciales mutuellement profitables.

Nous ne nierons plus le caractère exceptionnel de la relation entre la France et les Etats francophones d'Afrique : à vouloir nier l'histoire en abordant tous les Etats de la même façon, des amitiés anciennes se perdent sans que de nouvelles se créent au même niveau.

La France reprendra toute sa place au sein de l'Organisation internationale de la francophonie.

DÉFINIR DE VRAIES PRIORITÉS POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Pour être efficace, l'aide au développement doit également se concentrer sur quelques secteurs-clés, identifiés comme pouvant réellement changer la donne dans les pays bénéficiaires. L'aide doit être concrète, physique, et surtout ne pas servir à promouvoir tel ou tel principe idéologique dans le seul but de plaire à l'opinion publique du pays donateur.

En accord avec ses partenaires, la France concentrera deux tiers de son aide au développement sur deux domaines déterminants : l'agriculture et l'éducation.

L'agriculture doit être soutenue car elle représente le meilleur moyen de lutter contre l'insécurité alimentaire et occupe encore la majorité des populations (70 % au Sahel), leur offrant ainsi la possibilité de vivre dignement de leur travail. Cet effort doit s'inscrire dans une logique de développement durable, de préservation de l'environnement et de prévention des conflits inter-communautaires. Il s'agit aussi bien de soutenir la petite agriculture traditionnelle, qui fait vivre tant de gens, que l'agriculture de masse, avec ses filières de transformation industrielle, qui offre des ressources aux Etats. L'objectif reste bien la création de valeur ajoutée locale. Dans les deux cas, il est temps de mettre fin à la négligence de l'aide internationale envers les agricultures africaines, qui bénéficiaient de 14 % de l'aide il y a quelques années, contre 6 % aujourd'hui.

L'éducation doit être soutenue pour permettre aux populations africaines de prendre en main leur destin, d'optimiser leurs activités professionnelles, mais également, en faisant effort sur l'éducation des filles, de résorber la surnatalité qui absorbe l'essentiel de la croissance économique. Dans ce domaine, la première des priorités doit aller à l'éducation primaire, celle qui permet de lire, d'écrire et de compter, ce dont a le plus besoin la majorité paysanne des populations. Après l'école primaire, la deuxième priorité doit être la formation professionnelle, celle qui permettra d'offrir aux économies africaines les techniciens (mécanique, électricité, agriculture, hydraulique...) dont elles ont tant besoin. Le travers de l'« université pour tous » doit être évité. Certes, les Etats africains ont besoin d'élites bien formées, et la France accueillera les meilleurs étudiants, à condition qu'ils rentrent ensuite servir leurs pays. Pour autant, l'importance de cette élite doit rester conforme aux besoins de chaque pays, sans quoi tous les jeunes diplômés ne trouveront pas à s'employer, et leur frustration légitime pourra les amener à la violence politique ou religieuse.

Si la santé représente également une priorité, elle peut être laissée à d'autres partenaires : la santé est en effet considérée par tous les bailleurs comme une priorité, à la différence de l'éducation et de l'agriculture qui sont négligées.

RENFORCER LES ETATS

Le respect des souverainetés nationales exige que la France s'adresse d'abord aux Etats africains, qu'il s'agisse de diplomatie ou d'aide au développement. La France, en tant que puissance étrangère, n'a pas à traiter directement avec telle ou telle organisation de la société civile en ignorant les autorités de l'Etat concerné.

Cette attitude vise à mettre en cohérence une pratique avec un principe supérieur : le souverainisme. Elle est aussi un gage d'efficacité de l'aide au développement. Nous n'oublions pas que, dans les années 1980, en réaction à des détournements hélas réels et un gaspillage certain de l'argent public, les institutions financières internationales ont poussé les bailleurs à abandonner les Etats au profit des sociétés civiles. Non seulement cette stratégie irresponsable n'a pas davantage fonctionné, mais elle a abouti à la destruction des services publiques de santé, d'éducation et de sécurité, favorisant la propagation des conflits. Au Sahel, l'effacement des Etats a permis aux prédicateurs extrémistes des pays du Golfe d'imposer leur idéologie en l'accompagnant de services sociaux.

Nous considérons que, en tant qu'outils au service de leur nation, les Etats africains doivent être les seuls maîtres d'œuvre de l'aide au développement. Tout en travaillant avec les Etats au bénéfice de leurs populations, la France travaillera aussi directement avec eux pour leur propre renforcement.

En contrepartie, la France veillera à la bonne utilisation de son aide par ses partenaires : les erreurs du passé ne doivent pas se reproduire. En particulier, si la France n'a pas à se prononcer sur le système politique de tel ou tel Etat indépendant, elle pourra calibrer son assistance en fonction du degré de respect du principe d'Etat de droit. Sans Etat de droit, l'assistance internationale restera vaine ; les investissements économiques extérieurs, tout aussi importants, seront entravés.

La France restera particulièrement attentive au respect de l'Etat de droit. A cette fin, elle relancera et soutiendra l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

PAS DE DÉVELOPPEMENT SANS SÉCURITÉ

Développement de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, renforcement des Etats : rien de tout cela ne sera possible sans sécurisation des territoires et des populations. S'il n'y aura pas de sécurité durable sans développement économique partagé, la sécurisation constitue un préalable à ce développement. La France prend sa part dans la sécurité de l'Afrique, et par là à son développement : les hommages unanimes aux opérations Serval, Sangaris et Barkhane, pour n'évoquer que les plus récentes, en attestent.

Pour autant, la France n'a pas vocation à être le « gendarme de l'Afrique » ; la sécurité du continent doit être assurée par les Africains, nationalement (les Etats) et collectivement (organisations régionales). Nous saluons les succès importants remportés ces dernières années par les forces africaines : intervention au Mali, aux côtés de la France, des troupes d'Afrique de l'ouest ; lutte efficace du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad contre la secte Boko Haram dans le cadre de la Force multinationale mixte ; opérations conjointes transfrontalières du G5 Sahel, etc.

La France poursuivra et augmentera ses efforts pour permettre aux forces de défense et de sécurité africaines de contrer toujours plus efficacement les menaces sur leurs territoires, et d'intervenir au secours d'un Etat menacé dans le cadre de la solidarité continentale africaine.

L'assistance sécuritaire de la France en Afrique prend trois formes : les opérations extérieures, la coopération opérationnelle et la coopération structurelle.

Au Sahel, les armées françaises sont engagées dans le cadre de l'opération Barkhane qui, avec 4 000 hommes, empêche toute résurgence des groupes armés terroristes. Au-delà des frappes directes contre les djihadistes, les militaires français soutiennent la coopération régionale mise sur pied par les Africains dans le cadre du G5 Sahel.

Alors que les chefs d'Etat du G5 Sahel ont annoncé, en février, la création d'une force conjointe contre le terrorisme, avec un effort particulier sur la zone Burkina Faso-Mali-Niger, nous nous tiendrons prêts à envisager avec eux une évolution du dispositif militaire français au Sahel en vue de soutenir ce projet dont le succès final permettra, dans quelques années, un désengagement des militaires français.

En attendant, nous veillerons, dans le cadre de notre projet pour les armées, à ce que l'engagement français au Sahel ne se traduise pas par une usure trop rapide, et irrémédiable, des hommes et des matériels. Nous assurerons aux armées françaises les moyens de son action, sur le territoire national comme à l'extérieur.

La coopération opérationnelle consiste à offrir aux armées partenaires une préparation en amont de leur engagement en opération, par de l'entraînement, des exercices et du matériel. Elle est assurée par les Eléments français au Sénégal (EFS) pour l'Afrique de l'ouest, et les Eléments français au Gabon (EFG) pour l'Afrique centrale. Ces « pôles opérationnels de coopération à vocation régionale » sont complétés et soutenus par les « bases opérationnelles avancées » de Côte d'Ivoire et de Djibouti.

Les capacités des forces françaises dédiées à la coopération seront renforcées afin de leur permettre de préparer davantage d'unités africaines.

Au Sahel, une réflexion sera menée en vue de développer au maximum la synergie entre les formations délivrées aux unités africaines par les EFS et leur accompagnement au combat par l'opération Barkhane.

La coopération structurelle de sécurité et de défense consiste à former à long terme les cadres des forces de défense et de sécurité africaines, dans les écoles françaises et les écoles africaines soutenues par la France, et à mettre à disposition des experts auprès des décideurs africains. Cette coopération déterminante, qui s'inscrit dans le temps long, a perdu, en dix ans, la moitié de ses moyens financiers et humains. La France consacre aujourd'hui moins de 90 millions d'euros par an à l'ensemble de sa coopération structurelle de sécurité et de défense, partout dans le monde, quand la seule opération Barkhane en coûte 650 millions chaque année. Or, c'est bien la coopération structurelle qui doit rendre inutiles, à terme, les opérations extérieures si coûteuses : ce n'est pas en la dotant de si peu de moyens qu'elle y parviendra. Il faut également comparer ces 90 millions pour la sécurité et la défense aux 8,3 milliards consacrés au développement, alors qu'ils sont inopérants s'il n'y a pas de sécurité préalable.

Nous sanctuariserons chaque année 500 millions d'euros pour les coopérations structurelle et opérationnelle en matière de sécurité et de défense.

Enfin, il convient d'en finir avec l'absurde distinguo opéré, notamment par l'Union européenne, entre aides à la sécurité et aides au développement, pourtant indissociables. Avec ses opérations extérieures et ses coopérations sécuritaires, la France contribue au développement de l'Afrique plus qu'aucun autre acteur international. Pourtant, cet effort n'est jamais pris en compte par les gardiens de la doxa développementaliste, qui se plaisent à faire passer la France pour une nation égoïste.

La France présentera désormais en globalité son effort pour l'Afrique, en additionnant les coûts de son aide au développement et les coûts de son assistance sécuritaire.

AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET LA QUALITÉ DE L'AIDE FRANÇAISE

L'association des coopérations pour la sécurité et des coopérations pour le développement correspond à la notion d'« approche globale », invoquée par tous les experts internationaux depuis au moins une décennie, mais jamais concrétisée. Contrairement aux apparences, la France ne met pas non plus en œuvre cette approche globale en Afrique : l'approche globale n'est pas une simple juxtaposition de coopérations sectorielles, mais une véritable intégration de celles-ci, de leur conception au niveau stratégique à leur application sur le terrain. A l'image des Nations Unies, de l'Union européenne et de bien d'autres puissances, la France reste incapable de développer une approche globale de soutien aux Etats fragiles, de la prévention des crises jusqu'à leur résolution durable, en passant par leur gestion. La France en est incapable à cause d'un dispositif institutionnel aussi pléthorique que coûteux, au sein duquel les administrations se préoccupent d'abord de leur survie, de la croissance de leurs périmètres et de leurs budgets, et de l'influence personnelle des hauts-fonctionnaires qui les dirigent.

Une grande part des résolutions présentées dans ce document peut être mise en œuvre à budget constant, à condition d'une nécessaire rationalisation des administrations concernées.

Plus qu'une nécessité budgétaire, cette rationalisation administrative doit permettre une meilleure efficacité de l'action extérieure de la France pour la stabilité internationale, et africaine en priorité.

S'agissant de l'aide au développement, 40 % des efforts financiers français transitent par des canaux multilatéraux, à commencer par le Fonds européen de développement dont la France assure près de 20 % du budget. Une fois ces sommes transférées à Bruxelles, la France n'a pas plus de poids que la Lituanie pour orienter l'utilisation de ces fonds.

L'argent français étant ainsi capté par les fonds multilatéraux (FED, mais aussi Fonds mondial contre le SIDA et bien d'autres), l'aide au développement française n'est quasiment plus composée que de prêts. Or, les pays les plus pauvres, ne peuvent bénéficier de ces prêts, au risque de se sur-endetter. Le développement des Etats du Sahel nécessite des dons mais, sur les 8,3 milliards d'euros qu'elle a consacrés en 2015 au développement, la France leur en a réservé moins de 300 millions.

Nous procéderons à un examen et une évaluation de toutes les contributions françaises aux différents fonds multilatéraux, en vue de regagner des marges de manœuvre pour l'aide bilatérale en dons.

Dans le cadre de notre politique européenne, nous exigerons d'obtenir un meilleur contrôle de l'aide au développement de l'Union européenne, sans quoi nous cesserons de cotiser au Fonds européen de développement.

Notre objectif est que jamais plus d'un tiers de l'enveloppe annuelle française pour le

développement international ne transite par des canaux multilatéraux. Des deux autres tiers, restant à la main de l'Etat, une moitié sera dépensée en prêts, l'autre moitié en dons aux pays les plus pauvres.

La France doit reprendre le contrôle de son aide, au détriment des fonds multilatéraux mais aussi, à Paris, des opérateurs techniques parapublics. Les coopérations au développement et à la sécurité constituent des leviers majeurs de la politique étrangère de la France ; elles doivent être pilotées au plus haut niveau de l'Etat. Les stratégies des opérateurs comme l'Agence française de développement ou Expertise France doivent être définies par le pouvoir politique.

Par ailleurs, il convient de placer auprès du gouvernement un véritable organe de pilotage de l'approche globale française pour le développement et la sécurité des Etats fragiles ou en sortie de crise, c'est-à-dire l'approche globale pour la stabilité internationale. Cet organe devra réunir en son sein tous les acteurs qui, d'habitude, ne se parlent pas, ou pas assez, ou pas sincèrement : diplomates, militaires, policiers, magistrats, douaniers, experts en administration, experts du développement, universitaires, analystes, etc.

Nous créerons une structure ministérielle unique pour le développement, la solidarité et les sécurités. Elle sera responsable de l'anticipation des crises, de leur gestion civile et militaire, des coopérations en matière de sécurité et de développement, des actions de solidarité, et des dispositifs de sortie de crise et de reconstruction.

Les ressources humaines économisées par la rationalisation du système actuel, constellé de doublons, seront redéployées sur le terrain, en Afrique, où le réseau de coopérants, civils comme militaires, n'a cessé de diminuer depuis trente ans.

FAVORISER LES ECHANGES ECONOMIQUES EQUITABLES ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

Les parts de marché de la France en Afrique subsaharienne sont passées de 10,1 % en 2000 à 4,5 % en 2014, pendant que celles de la Chine suivaient le chemin inverse. Il est temps de cesser ce déclin : pour la prospérité économique de la France, bien sûr, mais aussi pour celle des Etats africains, qui ont avec les entreprises françaises des partenaires sérieux, honnêtes, connaissant les réalités du terrain et respectueux des normes sociales et environnementales les plus exigeantes. Surtout, les entreprises françaises sont des acteurs majeurs du développement, par leur capacité et leur disposition à employer et former des cadres locaux des pays d'accueil.

Nous encouragerons la constitution d'offres commerciales conjointes entre entreprises françaises, qui associeraient offre technique et offre de financement.

Nous organiserons l'accompagnement des PME souhaitant investir en Afrique, à travers une structure de conseil dédiée au sein du nouveau ministère dédié à l'approche globale.

Si un projet de développement financé par la France implique de recourir à une entreprise étrangère au pays d'accueil, les entreprises françaises devront être privilégiées, sous condition de coûts afin d'éviter les travers passés de l'« aide liée ».

Nous maintiendrons une politique souple de délivrance de visas à destination des opérateurs économiques africains.

De la même façon, il sera redonné de l'efficacité et de la cohérence aux dispositifs actuels (missions économiques, Business France), tout en créant ou fédérant des fonds d'investissements spécialisés pouvant mettre à disposition des PME/ETI les fonds propres qui leur manquent. Ces mesures devront faire l'objet de travaux et réflexions à conduire dans la première année du mandat.

NE PAS OUBLIER LES FRANÇAIS D'AFRIQUE

150 000 Français résident en Afrique subsaharienne, certains sont envoyés par des entreprises, des ONG ou l'Etat et d'autres, passionnés par ce continent, y ont fait leur vie. Tous contribuent au développement des pays dans lesquels ils résident.

Néanmoins, certains peuvent connaître des situations difficiles et, même si les moyens de l'Etat sont limités, l'administration française, là où elle est présente à travers ses ambassades, ses consulats, ses centres de soin, ses écoles et ses centres culturels, se doit de les aider en priorité.

Ainsi, l'accès aux écoles et lycées français doit être prioritaire pour nos compatriotes. Ceux d'entre eux qui sont réellement dans le besoin doivent être aidés et les bourses scolaires renforcées pour eux.

Les lycées français à l'étranger n'ont plus les moyens financiers suffisants pour attirer des professeurs français expatriés. Le statut offert par le Service civique sera utilisé pour renforcer la présence de jeunes professeurs français dans les lycées français à l'étranger, particulièrement en Afrique.

L'administration améliorera les services rendus en dématérialisant un plus grand nombre de démarches. Cela permettra à de nombreux compatriotes éloignés des grandes villes d'effectuer leurs démarches.

QUEL AVENIR POUR LES FRANÇAIS D'ORIGINE AFRICAIN ET LES AFRICAINS DE FRANCE ?

Non, les Français ne se replient pas sur eux-mêmes. Au contraire, les échanges humains entre la France et l'Afrique ont vocation à perdurer, au bénéfice de tous : les universités françaises doivent accueillir des étudiants africains qui serviront ensuite le développement de leur pays, tout comme des compétences françaises devront toujours être offertes aux Etats africains qui les sollicitent. Les hommes d'affaires doivent pouvoir circuler en France et en Afrique pour une prospérité partagée. En revanche, l'immigration de masse est un triple drame, qui doit donc cesser.

Premièrement, les efforts de l'Etat doivent être dirigés en priorité au bénéfice des étrangers présents légalement en France et aux Français de fraîche date : après trente ans de trahison par des élites qui, sous couvert de promotion de la diversité, les ont cantonnés dans la marginalité, il est plus que temps de leur faire toute leur place dans une communauté nationale sûre de ce qu'elle est. Cet effort considérable, notamment d'éducation, ne peut être mené simultanément avec l'accueil de nouveaux arrivants.

Deuxièmement, si la diversité des cultures est une belle chose, elle ne peut subsister que si chaque culture reste ancrée dans son terroir : la diversité, c'est l'existence d'une culture sénégalaise au Sénégal et française en France. Sur un même territoire, l'amalgame de ces cultures ne peut qu'aboutir à un hybride sans avenir, c'est-à-dire à la disparition des identités originales. Ce drame global est aussi individuel : l'émigration, c'est la perte des repères et la détresse spirituelle de l'exilé.

Troisièmement, parce qu'elle concerne les jeunes les plus dynamiques, l'émigration représente une perte de compétences indispensables pour les pays en développement. A l'opposé d'une rupture avec l'Afrique et les Africains, la France propose donc le renforcement d'un partenariat destiné à permettre à chacun de mener une vie digne, comme citoyen d'un pays stable et prospère.

Les Français d'origine africaine sont d'abord des Français. Nous refusons de nous adresser spécifiquement à eux, de les distinguer du reste de la communauté nationale par un discours compassionnel ou, à l'inverse, culpabilisant. Nous ne voyons que des Français, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs de citoyens. Nous en finirons avec le communautarisme électoral mis en place par les soi-disant républicains, dont les conséquences furent destructrices pour le modèle assimilationniste qui fit la force et la grandeur de la France.

Quant aux Africains de France, entrés et présents légalement sur le territoire français, il n'y a d'autre avenir que la naturalisation et l'assimilation, ou le retour si les conditions de la naturalisation ne sont pas remplies.

Nous redonnerons un sens à la citoyenneté française, dont certains voudraient aujourd'hui qu'elle n'offre aucune valeur supplémentaire au statut d'étranger. Notre principe de préférence nationale n'est pas un principe d'exclusion, il est un principe d'ambition : oui, être Français confère, en France, des droits particuliers, que les étrangers n'ont pas. S'ils veulent les obtenir, qu'ils sachent que la citoyenneté française pourra toujours s'acquérir.



AU NOM DU PEUPLE
MARINE Présidente